



Piles et Batteries : une filière mature et sous haute vigilance

Corepile publie cette année un [rapport RSE](#) en complément de son [rapport d'activité 2021](#) et revient sur les enjeux liés à la sécurité du gisement et la performance environnementale de ses actions.

Paris, le 22 juin 2022 : [Corepile](#), l'éco-organisme leader pour la collecte et le recyclage, annonce avoir pris en charge **10 044 tonnes de piles et accumulateurs** dans le cadre de la filière « portable » en 2021. De plus Corepile, à l'initiative de la filière volontaire pour les batteries de mobilité électrique, a collecté 95 tonnes de batteries soit **35 000 unités** en 2021.

Fort d'un agrément d'Etat renouvelé pour les 3 prochaines années, Corepile continue de se mobiliser auprès de l'ensemble de ses parties prenantes pour rester sur une bonne dynamique. Un nouveau règlement européen concernant les batteries devrait voir le jour prochainement et fixera de nouvelles ambitions à horizon 2025 !

La filière majoritairement pilotée par Corepile est désormais mature en matière de performances environnementales. Elle se concentre sur deux fortes ambitions : la sécurité des piles et batteries (notamment lithium) tout au long de la chaîne de recyclage, et l'incitation en continu du consommateur à faire le bon geste de tri et d'apport volontaire.

Pour sécuriser l'ensemble du processus de recyclage : du consommateur jusqu'au centre de recyclage, Corepile a publié [8 procédures de sécurité](#), dédiées à chaque acteur de la chaîne. Les piles et batteries ne sont pas des produits comme les autres car ils contiennent de l'énergie qui nécessite des précautions. Corepile tend à faciliter la compréhension des risques et l'application des recommandations de sécurité, pour effectuer des opérations telles que la manipulation, la manutention, le stockage, le transport des piles et batteries usagées.

La filière portable (piles et accumulateurs) :

En 2021, la collecte reste stable, malgré des ventes de piles et batteries neuves en hausse de 9%, et en progression pour la seconde année consécutive.

Avec plus de 10 044 tonnes prises en charge, Corepile reste un des 3 éco-organismes européens les plus performants en termes de volumes collectés.

La consommation de piles et accumulateurs s'intensifie à domicile, notamment via le nombre d'équipements vendus avec ces consommables.

La collecte directe progresse de 7% via les canaux « déchetteries et magasins », qui concentrent à eux-seuls 80% des volumes déposés par les consommateurs.

Sur le plan géographique, les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine se situent en tête, avec respectivement 1 300 et 1 200 tonnes collectées par Corepile. Parmi les régions les plus faibles, il faut noter que les taux de collecte par habitant sont revenus au niveau d'avant la crise sanitaire de 2020.

Frédéric Hédouin déclare : « *Malgré tous nos efforts, n'oublions pas que les piles et batteries ne sont pas des équipements achetés par « plaisir » par les consommateurs mais bien par obligation et commodité. Il faut que l'on continue à les informer sur l'opportunité du recyclage et la dangerosité qu'elles peuvent représenter, si ces piles et batteries ne sont pas déposées en point de collecte et recyclées par la filière. Environ 15% des piles et batteries seraient encore jetées à la poubelle. Les erreurs de tri peuvent être à*

l'origine de départs de feu et doivent être évitées. Nous continuons de nous mobiliser pour capter la quasi-intégralité du gisement disponible à la collecte. »

La filière mobilité électrique (batteries de VAE – EDPM) :

Avec 95 tonnes prises en charge, la collecte des batteries de mobilité électrique progresse de 50% par rapport à 2020. Les mises sur le marché déclarées par les producteurs fabricants – revendeurs sont en hausse de 32% pour atteindre près de 2 000 tonnes.

Les batteries de vélos à assistance électrique (VAE) et engins de déplacement personnel motorisé (EDPM) ont incontestablement un bel avenir devant eux, la vente de ces produits neufs a été multipliée par 10 au cours de ces 5 dernières années.

Le nombre de points de collecte disponibles pour les consommateurs est passé de 1 000 à 1800, en un an. En attendant la fin de vie des milliers de tonnes mises historiquement sur le marché, Corepile poursuit trois objectifs, que sont le recrutement des metteurs sur le marché pour le financement de la filière qui est volontaire, l'ouverture de points de collecte et une mission d'information auprès des consommateurs.

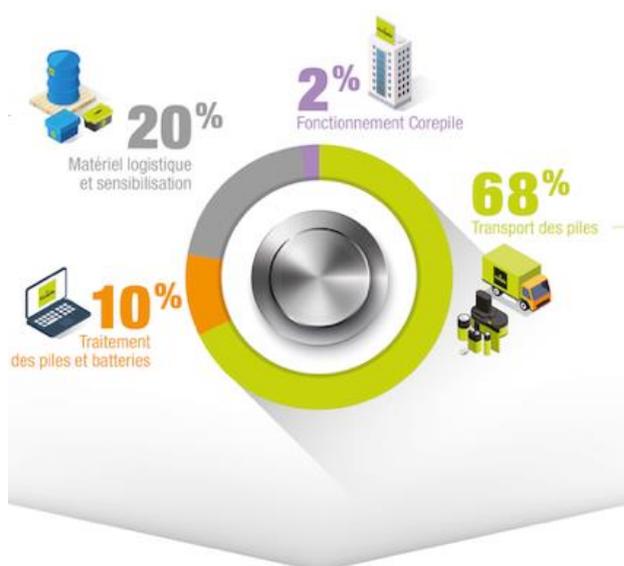
Le bilan carbone de Corepile

Le recyclage est l'étape cruciale qui permet à Corepile d'assurer une seconde vie aux métaux contenus dans les piles et batteries, soit en moyenne 80 % de leur poids. Corepile vise plus de performance environnementale pour atteindre un rendement de recyclage maximal et se félicite de son bilan carbone.

Avec 3 656 tonnes d'équivalent CO₂ émises en 2021, soit 376 grammes émis par kilo de piles et batteries collectées, l'éco-organisme mesure ainsi l'efficacité de ses activités.

Les émissions, proviennent à 70% des activités de transport, à 20% du matériel fabriqué pour la logistique et la sensibilisation et à 10% du traitement des piles et batteries.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR POSTE

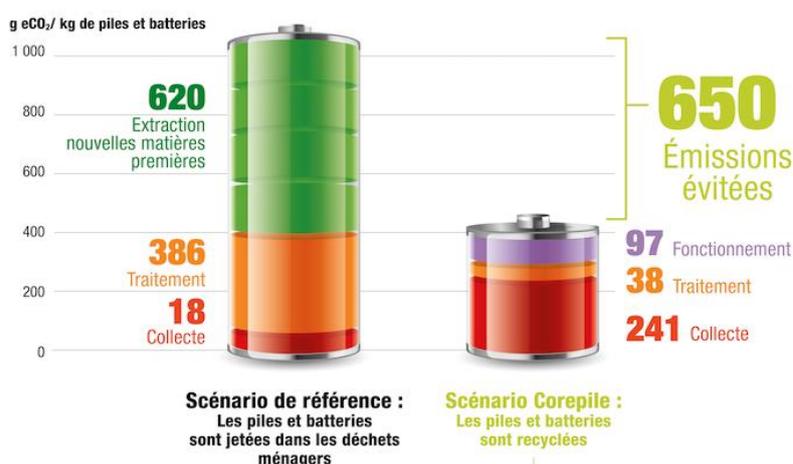


Le recyclage versus les ordures ménagères :

Corepile a également mesuré et comparé l'impact CO₂ d'un kilo de piles recyclées par la filière, en comparaison d'un kilo jeté aux ordures ménagères. Les chiffres sont sans équivoque et démontrent que le recyclage par la filière permet d'éviter l'émission de 650 grammes d'équivalent CO₂ par kilo traité, soit 6 500 tonnes grâce aux 10 044 tonnes prises en charge par Corepile, en 2021.

Pour plus d'information, consultez le 1^{er} rapport RSE de Corepile, [en cliquant ici](#) :

ÉMISSIONS ÉVITÉES GRÂCE AU RECYCLAGE



Contacts presse

Agence CIA

Elodie Laloum - Mélissa Bire

06 61 41 13 05 - 06 50 02 16 38

elaloum@agence-cia.com / mbire@agence-cia.com

A propos de Corepile : Depuis 23 ans, Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte - la collecte et le recyclage des piles et batteries portables usagées et aussi des batteries de mobilité électrique). Éco-organisme leader en France, sans but lucratif et sous agrément d'État, Corepile a collecté plus de 150 000 tonnes soit 8 milliards de piles et batteries usagées depuis sa création !

Plus d'informations sur : www.corepile.fr www.jerecyclemespiles.com